

NEW BRUNSWICK ENERGY AND UTILITIES BOARD

P.O. Box 5001
15 Market Square, Suite 1400
Saint John, New Brunswick
E2L 4Y9

Telephone: (506) 658-2504
Fax: (506) 643-7300
Email: general@nbeub.ca



PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
C. P. 5001
15 Market Square, Bureau 1400
Saint John, Nouveau-Brunswick
E2L 4Y9

Téléphone : (506) 658-2504
Télécopieur : (506) 643-7300
Courriel : general@cespnb.ca

Le 02 novembre 2020

AVIS

(Carburant auto et combustible de chauffage)

Modifications à l'horaire de la fixation des prix maximums

Le jour du Souvenir, 11 novembre 2020

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) désire informer les grossistes de produits pétroliers des changements à venir aux dates auxquelles les prix maximums pour les produits pétroliers seront émis par la Commission. Conformément à la *Loi sur la fixation des prix produits pétroliers* (Loi) et le *Règlement 2006-41 du Nouveau-Brunswick* (*Règlement*), les changements aux prix maximums entrent en vigueur chaque jeudi et les grossistes reçoivent un avis de modification la journée précédente. Dans certaines circonstances, la loi prescrit des modifications à l'horaire, circonstance qui aura lieu la semaine prochaine.

Étant donné que le jour du Souvenir (le 11 novembre 2020) tombe sur un mercredi cette année, le paragraphe 3(2) du Règlement du Nouveau-Brunswick 2006-41 s'applique :

lorsque le mercredi est un jour férié, la Commission doit fixer les prix maximums de gros et de détail qui doivent entrer en vigueur le vendredi suivant.

Selon le Règlement, les nouveaux prix maximums pour la période tarifaire du jour du Souvenir seront envoyés aux grossistes le jeudi 12 novembre 2020. Les nouveaux prix maximums entreront en vigueur le vendredi 13 novembre 2020.

Comme toujours, conformément au paragraphe 3(4) de la Loi, les grossistes sont tenus d'informer les détaillants à qui ils vendent des produits pétroliers de tout changement aux prix maximums avant leur entrée en vigueur.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la Commission au (506) 658-2504.